

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022041015

Dossier numéro : 2022-04-27/02

Titre

27 AVRIL 2022. - Modification des règles de participation du Lotto du 14 mars 2018

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 12-05-2022 page : 42398

Entrée en vigueur : 12-05-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). A l'article 7 des Règles de participation du Lotto du 14 mars 2018 est inséré un alinéa 4, comme suivant :

" La Loterie Nationale peut en tout cas prévoir des mises maximales pour les joueurs individuels, qui sont communiquées par tous les moyens que la Loterie Nationale juge utiles. "

[Art. 2](#). A l'article 11 des Règles de participation du Lotto du 14 mars 2018 est inséré un paragraphe 3, comme suivant :

" § 3. La Loterie Nationale peut en tout cas prévoir des mises maximales pour les joueurs individuels, qui sont communiquées par tous les moyens que la Loterie Nationale juge utiles. "

[Art. 3](#). Ce règlement modificatif est d'application à partir de sa publication au Moniteur belge.